



Conseil économique et social

Distr. limitée
24 février 2010
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-quatrième session

1^{er}-12 mars 2010

Point 3 de l'ordre du jour

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et de la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »**

**Projet de résolution présenté par la présidence de la Commission
de la condition de la femme à l'issue de consultations**

Déclaration à l'occasion du quinzième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes

La Commission de la condition de la femme,

Consciente de l'importance du quinzième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes,

Adopte la déclaration jointe en annexe à la présente résolution et demande qu'elle soit portée à l'attention du Conseil économique et social afin qu'il la transmette à l'Assemblée générale pour approbation.



Annexe

Déclaration à l'occasion du quinzième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes

Nous, représentants des États, réunis pour la cinquante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme à New York, à l'occasion du quinzième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing en 1995, dans le contexte de l'examen des textes issus de la Conférence et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle », et de la contribution de la Commission à la fois à l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social, qui aura lieu en juillet 2010 sur le thème « Mise en œuvre des objectifs et engagements convenus au niveau international, qui ont trait à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes » et à la réunion plénière de haut niveau que l'Assemblée générale consacrera, du 20 au 22 septembre 2010, à l'accélération des progrès vers la réalisation de tous les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015,

1. *Réaffirmons* la Déclaration et le Programme d'action de Beijing adoptés à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, les textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale et la Déclaration de la Commission de la condition de la femme à l'occasion du dixième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes;

2. *Nous félicitons* des progrès accomplis jusqu'à présent sur la voie de la réalisation de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes, soulignons que des problèmes et des obstacles continuent d'entraver l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale et, à cet égard, nous engageons à prendre de nouvelles mesures pour assurer leur application intégrale et accélérée;

3. *Soulignons* que l'application intégrale et effective de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing est essentielle pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et insistons sur la nécessité d'assurer l'intégration de la problématique hommes-femmes lors de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, consacrée à l'accélération des progrès vers la réalisation de tous les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015;

4. *Reconnaissons* que l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et l'exécution des obligations découlant de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes se renforcent mutuellement dans le but d'atteindre l'égalité entre les sexes et d'assurer l'autonomisation des femmes;

5. *Demandons* au système des Nations Unies, aux organisations internationales et régionales, à tous les secteurs de la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, et à toutes les femmes et tous les hommes de s'engager pleinement et d'intensifier leurs contributions à l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.